



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
ressources humaines**

**Service des ressources humaines
Pôle correspondant handicap**

Affaire suivie par :
Karine CLEMENT
Correspondante handicap académique
Tél : 03 83 86 21 03
Courriel : correspondant-handicap@ac-nancy-metz.fr

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz
9 rue des Brice
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex

Nancy, le 03/06/2025

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Messieurs les IA-DASEN,
Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs
d'établissement,
Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs de
service et de division du rectorat,
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
des centres d'information et d'orientation,

Objet : campagne de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a introduit de nouveaux droits en faveur des personnes en situation de handicap, ainsi que la mise en place d'un fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP). Chaque administration est tenue de déclarer le nombre de personnes en situation de handicap qu'elle emploie.

Vous voudrez bien porter à la connaissance de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité la plaquette d'information agent en situation de handicap et le formulaire de déclaration ci-joints. En parallèle, j'adresserai prochainement un courriel informatif à l'ensemble des personnels de l'académie de Nancy-Metz.

Les personnels qui ne se seraient pas déclarés les années précédentes pourront ainsi faire connaître leur situation et leurs éventuels besoins d'accompagnement.

Je vous invite à inciter tous les personnels de votre établissement ou service éventuellement concernés, à accomplir cette formalité.

Je vous remercie pour votre engagement dans ce travail d'information qui doit participer à une meilleure connaissance et insertion professionnelle de nos collaborateurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie,

Marie Laure JEANNIN